

Auto-école BEGUIN

11, Avenue BECQUEREL

26700 PIERRELATE

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE DES 15 ANS

LA CONDUITE ACCOMPAGNEE : QU'EST-CE C'EST ?

La formation initiale pour la conduite accompagnée est précédée par l'évaluation de départ qui détermine le volume d'heures prévisionnel et permet de personnaliser votre formation. Selon vos aptitudes, vous suivrez entre 20 et 30 heures de conduite (volume moyen observé en conduite accompagnée). Parallèlement vous préparez l'Epreuve Théorique Générale (code de la route).

Quand vous aurez obtenu le code et le niveau de conduire en autonomie, vous assisterez à votre rendez-vous préalable, obligatoirement assisté de votre futur accompagnateur. Si le bilan est favorable, votre enseignant vous signera votre attestation de fin de formation initiale qui vous autorisera à circuler avec votre accompagnateur, sans auto-école. Ensuite votre période de conduite accompagnée devra durer 1 an minimum et 3000 kms. Durant cette période, vous aurez à effectuer (chez nous ou ailleurs) 2 rendez-vous pédagogiques : l'un au bout de 6 mois et 1000 kms environ, le 2^{ème}, environ 2 mois avant votre examen pratique en ayant effectué au moins 3000kms. Ces rendez-vous sont payants.

AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNEE

L'expérience est la clé de cette formation. La conduite accompagnée dès 15 ans offre aussi les avantages suivants :

- Un taux de réussite dès le premier passage de l'examen du permis de conduire plus élevé qu'en suivant une formation traditionnelle.
- Une période probatoire de deux ans seulement au lieu de trois pour une formation traditionnelle.
- Douze points sur votre permis de conduire après 2 ans de conduite sans infraction.
- Un coût d'assurance plus faible puisque dès la première année de cotisation, la surprime à payer est réduite voir annulée.